

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 16 février 2021

Le 16 février 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

Etait absent :

Patrick PIN

CT4/160221/31

Sur le rapport de Jean-Marie LEONARDIS

Lancement d'une campagne expérimentale « Zéro déchet » sur les communes pilotes du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Par délibération n° DEA 038-8022/19/CM du 19 décembre 2019, la Métropole a défini, en complément du schéma métropolitain de gestion des déchets, son Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PMPDMA).

Ce plan s'inscrit dans le Plan climat-air-énergie métropolitain et définit 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets.

Ces axes ont été développés localement sur le territoire par des actions concrètes :

- Le Territoire sensibilise les scolaires sur le gaspillage alimentaire et sur le tri des déchets ;
- Depuis 2020, le Territoire permet à chaque foyer d'acquérir un composteur ou lombricomposteur ;
- Depuis 2021, l'extension des consignes de tri sur les plastiques permet un tri plus important des recyclables secs.

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile propose, aujourd'hui, d'offrir aux habitants une solution complémentaire de proximité pour réduire les déchets en lançant une campagne « Zéro déchet » qui reprend différents axes du Plan climat-air-énergie métropolitain et qui vient renforcer les actions d'ores et déjà mises en œuvre.

Cette campagne se déploie sur deux communes pilotes. Il s'agit d'une campagne expérimentale qui permettra d'aborder auprès des foyers des communes de Saint-Savournin et de Belcodène des actions visant la réduction des déchets.

Elle a pour objectif de réduire les ordures ménagères qui représentent plus de 50% des tonnages pris en charge chaque année sur le Territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la sensibilisation à la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets en permettant de :

- Réduire les emballages alimentaires ;
- Réduire l'utilisation de contenant plastique à usage unique ;
- Réduire les déchets fermentescibles.

Pour permettre cette mise en œuvre, un kit sera distribué sur les deux communes pilotes et sera composé :

- d'un sac cabas,
- de deux pochons,
- de deux bocaux en verre,
- d'un kit permettant la fabrication de sa propre lessive,
- d'une gourde,
- d'un coupon permettant de récupérer deux poules.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEA 018-2836/17/CM du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 approuvant les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ;
- La délibération DEA 038-8022/19/CM du Conseil de Métropole du 19 décembre 2018 approuvant le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025.

Considérant

- Le partenariat en cours avec l'association sur la protection de l'environnement ainsi que dans le domaine de l'insertion du public en difficulté.

Ouï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Est approuvé le lancement de la campagne expérimentale « Zéro déchet » auprès des foyers des communes pilotes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

